

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No : R-4334-2026

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »)

AFFIDAVIT

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **VINCENT REGNAULT**, directeur exécutif, Approvisionnement gazier et développement des gaz renouvelables, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis directeur exécutif, Approvisionnement gazier chez Énergir;
2. J'ai connaissance des faits allégués dans la 10e demande réamendée d'Énergir datée du 13 octobre 2026 (ci-après « Demande »), relativement à l'approbation, en vertu de l'article 81 de la Loi sur la Régie de l'énergie, du contrat d'achat-vente de gaz de source renouvelable conclu le 29 septembre 2026 entre Énergir et Bioénergie Bécancour inc., ainsi que dans la pièce Énergir-H, Document 12 déposée au soutien de cette dernière (ci-après « Pièce »);
 1. La Pièce a été préparée par moi, ou sous ma direction et mon contrôle, pour le compte d'Énergir;
 2. Les annexes 2 et 3 de la Pièce sont des rapports préparés respectivement par Chaos Finance Conseil et Sia Partners, firmes mandatées à cette fin, et l'annexe 4 de la Pièce est une déclaration assermentée de Monsieur Simon Naylor, président-directeur général de Keridis BioÉnergie inc.;
 3. J'atteste que les faits qui sont allégués dans la Demande et dans la Pièce sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques;
 4. Par la présente, j'accepte et adopte, pour le compte d'Énergir, la Pièce.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Montréal, le 13 octobre 2026.

V. Regnault

VINCENT REGNAULT

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi, par moyen technologique, à Montréal, ce 13e jour d'octobre 2026

M. Beauvais

Mélanie Beauvais, 181625
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

